

Chantier : .....

**NB : Dans le cas où vous répondriez « Non » à certaines questions, vous trouverez parfois une note de fin de texte qui vous renvoie vers des documents utiles afin d'améliorer la situation.**

**Ne sont présentées ici que les mesures sécurité de base, il vous revient de définir quelles autres mesures peuvent être nécessitées par les circonstances.**

## Planification / Organisation

1. Les mesures de sécurité ainsi que leur rémunération sont-elles prévues dans le contrat (OTConst art. 3 al. 2) ?

Non  En partie  Oui

Voir Note 1

Actions : .....

.....

.....



Non  En partie  Oui

Voir Note 1

Actions : .....

.....

.....

2. Vous êtes-vous assuré que le mandataire (maître de l'ouvrage) est conscient du soutien qu'il doit apporter à l'entreprise dans la planification et l'application des mesures de sécurité (art. 104 SIA 118).

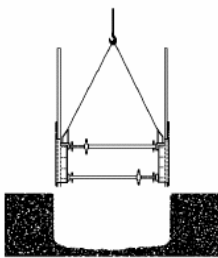
3. Avez-vous désigné pour chaque chantier une personne compétente chargée de la sécurité au travail (en règle générale le contremaître ou le chef d'équipe). Est-elle consciente du rôle qu'elle doit assumer (art. 4 OTConst) ?

Non  En partie  Oui

Actions : .....

.....

.....



Non  En partie  Oui

Voir Note 2

Actions : .....

.....

.....

4. Les contremaîtres et chefs d'équipe connaissent-ils bien les règles techniques relatives à la sécurité au travail pour les travaux qu'ils sont appelés à exécuter ?

5. Les séances de chantier traitent-elles aussi les questions de sécurité ? La coordination entre entreprises est-elle assurée ?

Non  En partie  Oui

Voir Note 1

Actions : .....

.....

.....



Note 1 : document « Planification sécurité » accessible sous [www.sicuro.ch](http://www.sicuro.ch) (chercher planification)

Note 2 : inventaire des formations sécurité en Suisse romande sous [www.sicuro.ch](http://www.sicuro.ch)

## Préparation/exécution/réception



Non  En partie  Oui   
**Voir Note 3**

6. La consommation d'alcool sur le chantier est-elle maîtrisée ?

Actions : .....  
 .....  
 .....

7. Le personnel est-il équipé et porte t'il chaque fois que cela est nécessaire :

- les chaussures de sécurité ?

Non  En partie  Oui

- le casque (machines/chute d'objets) ?

Non  En partie  Oui

- les lunettes, les protections respiratoires et auditives, les vêtements de signalisation en fonction des travaux ?

Non  En partie  Oui

Non  En partie  Oui



Actions : .....  
 .....  
 .....



Non  En partie  Oui

8. En cas de mesures de sécurité spéciales, avez-vous formé votre personnel ? En avez-vous gardé une trace écrite ?

Actions : .....  
 .....  
 .....

9. Les temporaires portent-ils les équipements de sécurité et ont-ils été instruits sur les règles sécurité de votre entreprise ?

Non  En partie  Oui

Actions : .....  
 .....  
 .....



Non  En partie  Oui

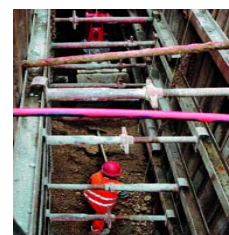
10. Tout utilisateur d'engins ou de grues est-il formé (permis de grutier obligatoire pour toute la Suisse et de machiniste sur GE, VD, VS, NE). Le personnel est-il formé à l'élingage ?

Actions : .....  
 .....  
 .....

11. Les mesures de sécurité sont-elles intégrées dans l'inventaire du matériel prévu ou à disposition pour le chantier ?

Non  En partie  Oui

Actions : .....  
 .....  
 .....



Note 3 : voir le document « Alcool et règlement d'entreprise » sous [www.sicuro.ch](http://www.sicuro.ch)



Non  En partie  Oui   
**Voir Note 3**

12. Avez-vous prévu une liste de **numéros d'urgence** et un nécessaire de premiers secours complet (**pharmacie**)?

Actions : .....  
 .....  
 .....

13. Les locaux de séjour et installations sanitaires offrent-elles le **confort nécessaire** ?

Non  En partie  Oui



Actions : .....  
 .....  
 .....



Non  En partie  Oui   
**Voir Note 4**

14. La **sécurité du public** et des travailleurs est-elle assurée sur les voies de passage? Le chantier est-il clôturé ?

Actions : .....  
 .....  
 .....

15. Le **terrassement** est-il fait dans les règles de l'art ? Les fouilles sont-elles sécurisées ?

Non  En partie  Oui



Actions : .....  
 .....  
 .....



Non  En partie  Oui

16. La signalisation du chantier est-elle conforme aux règles professionnelles et approuvée par les autorités compétentes ?

Actions : .....  
 .....  
 .....

17. Les accès au chantier, passerelles, échelles et les **voies de passage** sont-ils laissés libres et sûrs ?

Non  En partie  Oui



Actions : .....  
 .....  
 .....

Note 4 : des panneaux sécurité pour chantiers peuvent être commandés à la HG commerciale



Non  En partie  Oui   
 Actions : .....

18. Le stockage des matériaux et des équipements est-il sûr et permet il une circulation aisée ?

.....  
 .....

19. Les **protections latérales** sont elles posées dès une hauteur de 2 m. (Hauts de talus, bords et vide de dalle, escaliers, ponts de travail et passerelles)?

Non  En partie  Oui   
 Actions : .....



.....  
 .....



Non  En partie  Oui   
 Actions : .....

20. Les **limites techniques** (stabilité, terrain, pente, charges, mouvements dangereux,...) de **chaque machine** sont elles clairement identifiées et connues des machinistes?

.....  
 .....

21. Le personnel est-il attentif et prend-il les précautions nécessaires autour des machines et engins ? La zone de travail est-elle suffisamment éclairée ?

Non  En partie  Oui   
 Actions : .....



.....  
 .....



Non  En partie  Oui   
 Actions : .....

22. Les travailleurs savent-ils qu'ils ont l'**interdiction de modifier ou supprimer les mesures de protection** (et qu'en cas de problème chacun doit les rétablir ou signaler les défauts) ?

.....  
 .....

23. Les machines, échelles et **matériels défectueux** sont-ils rapportés au dépôt pour réparation ?

Non  En partie  Oui   
 Actions : .....



.....  
 .....

Remarques : .....

.....

.....

.....

Date : .....

Visa : .....